

966 ou 977 - La date d'un millénaire ?

Péguy écrivait qu'une ville est un être qu'il importe de fêter, de célébrer, commémorer ⁽¹⁾. Nos abbayes médiévales qui entendaient réaliser ici bas quelque chose de la Jérusalem d'en-haut, méritent au même titre que nos cités terrestres de semblables honneurs. C'est la raison d'être de ce congrès.

Dans les perspectives d'un millénaire la précision chronologique, à quelques années près, est de peu d'importance. Cependant notre métier d'historien, tout d'exactitude, nous oblige à poser la question : 966 ou 977, laquelle de ces deux dates doit-elle être retenue comme ayant vu l'implantation de la règle bénédictine au sein de l'antique fondation cassianite rénovée ?

Le document qui nous garde le souvenir de cette implantation est en effet simplement daté d'un « mercredi 31 octobre », l'évêque Honorat occupant le siège de l'*ecclesia Massiliensis* : *Acta cartula ista in Massilia civitate, publice, regnante Conrado rege, feria IIII, II kalendas novembris* ⁽²⁾.

Le 31 octobre ne tombe un mercredi qu'en 966, 977 ou 983, et cette dernière date est d'emblée éliminée car Honorat n'est plus alors évêque de Marseille, ayant laissé la place à son neveu Pons : restent donc 966 ou 977.

966 est la date traditionnellement acceptée, mais Georges de Manteyer, avec son habituelle sagacité, avait avancé 977 comme plus probable, au cours d'un exposé cependant trop rapide, dépourvu de

1. Ch. Péguy, *Deuxième Elégie* (édit. Gallimard), p. 216.

2. *Cartulaire de Saint-Victor* (édit. B. Guérard), t. I, n° 23, p. 28-30.

preuves suffisantes⁽³⁾. C'est ainsi qu'une charte de 985 [n.s.], lui eût permis, s'il l'avait remarquée, d'apporter une solution satisfaisante au problème soulevé. C'est sur cette charte de 985 que nous appuierons notre propre démonstration⁽⁴⁾.

Parfaitement datée, elle porte à la première ligne : *Anno dominice incarnationis nongentesimo octogesimo quarto*, et au dernier paragraphe : *Facta cessione vel donatione ista, in Massilia civitate, publice, V° idus februarii, anno XLVIII regnante Conrado, rege Alamannarum sive Provincie*.

Tout est donc clair : l'acte est passé à Marseille, en présence de l'évêque Pons, le 9 février 985 [n.s.], en la quarante-quatrième année du règne de Conrad. A Marseille l'on prend donc comme point de départ du règne de Conrad l'année 940⁽⁵⁾.

Appliquant ce système de datation à une charte de même type que la précédente⁽⁶⁾, acte passé lui aussi à Marseille par l'évêque Pons, en la quarantième année du règne de Conrad, nous obtenons 980 (6 mars) [981 n.s.]⁽⁷⁾.

C'est le premier acte qui nous reste de l'administration épiscopale de Pons. De la mort de son oncle et prédécesseur Honorat, nous ne connaissons que le jour : un 6 février, l'année devant, elle, se situer entre 978 [n.s.] et 981 [n.s.], ce qui nous donne un épiscopat d'une trentaine d'années environ. Durée normale si on la compare à celle de l'épiscopat de son neveu Pons qui s'étale sur un laps de temps analogue, alors que leur neveu, Pons II, présidera soixante-cinq ans durant aux destinées du diocèse (1008-1074). Pour cet épiscopat d'Honorat nous ne disposons que d'un petit nombre de documents. Il figure comme signataire au bas de l'échange entre

3. G. de Manteyer, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle* (Paris, 1908), t. I, p. 229-230 note. — Signalons pour mémoire que dans Martène-Durand, *Amplissima collectio*, t. I, p. XLVII, le rédacteur de l'Introduction propose par suite d'une erreur de calcul vraisemblablement, la date de 973.

4. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 70, p. 97-99.

5. Rappelons que seuls les actes émanés de la chancellerie de Conrad ont 937 pour point de départ.

6. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 72, p. 100-101.

7. C'est de façon tout arbitraire que Guérard, dans son édition du *Cartulaire*, et Albanès, dans sa *Gallia christ. noviss. Marseille*, n° 70, col. 48, assignent à cette charte la date de 977.

& quimaldus. Et in alio loco in comitatu aquesense. in termino decastri lambisco.
eccliam scti uictoris cum omnibus adiacentibus suis. Et in ipso comitatu in termino
deualle uallauensis. terram partem dequantu ad ipsa ualle p. tunc. Et in
comitatu semisicariensi in termino decastri petri cassellana. terram quantu p. tunc
ad beatum uictorem. in parte concedimus. & in alio loco in termino aquesense.
ulla que dicitur filicaco. cum appendicijs suis. id est. melio. thebio. uel alio
thebio. quantu ad ipsos uillas p. tunc. concedimus eas. Et in comitatu foru
uictoris. Et in comitatu uicetico in uilla aquanica. cum omnibus appendi
cis suis. Et ego iam dicitur honoratus eps cum deus nos non sumus possessori
ub licentiam ad inquirendam terram scti uictoris quam nos non sumus possessori
Et ubi ea inuenitur licentia habentis in appellare & tenere eam sine ulla interpel
latione de illo epo. Hec omnia supra in scripta cum eccliam scti uictoris in qua ipse
requiescit. tenent & possidentur. monachi qui in ea habitauerunt. & in ea regula
rite deservierunt iure proprio ab eis. ulla consuetudine. quicquid ad ipsam eccliam
ad ueniret. Sane si quis nos aut successores nros. aut ulla opposita persona. qui con
tra hanc capitulam cessauerit. ut. capere. aut infringere attemptauerit. in p. tunc ma
ledictio dei patris omnipotentis & filii & sps scti incurret sup eum. Et in hoc damna
tione p. tunc. omnia tunc. Acta capitula ista in missilia curiarum publice.
regnanze gonuldo rege. *fol. 111. r. l. 10. v. 10.* Signum domini honorati
qui capitulam istam fieri iussit. & testibus firmate rogauit. & manus sua firma
uit. Signum deo datus. Signum successus. Signum *deperdus.* Signum
marini. Signum domnicus. Signum *folcardus.* Signum *Raculfus.* Signum

Teucinde et l'archevêque d'Arles Manassès, en vue de la fondation de Montmajour, le 7 octobre 951 [?] ⁽⁸⁾. Il est nommé aux alentours de 970 dans une bulle du pape Jean XIII (965-972) ⁽⁹⁾.

Ne nous restent ensuite que deux documents : l'un daté de façon suffisamment précise, mars 965, aux termes duquel Honorat obtient du comte Boson pour son Eglise la restitution des biens sis *in pago Massiliense*, biens ayant appartenu autrefois à Saint-Victor et injustement détenus par le pouvoir comtal ⁽¹⁰⁾.

Le deuxième document est celui qui nous pose un problème de datation, concernant l'introduction à Saint-Victor de la règle de saint Benoît ^(10 bis). L'acte est passé à Marseille un mercredi 31 octobre, Conrad étant simplement nommé sans autre précision, de telle sorte que nous resterions à jamais plongés dans le doute s'il ne nous restait la ressource d'interroger les listes de témoins.

Tout de suite après l'évêque Honorat, et avant les membres de la famille vicomtale et le comte Guillaume, signent sept témoins : Deodatus, Nicecius, Autardus, Marinus, Dominicus, Folcardus, Riculfus. Ce sont probablement des clercs de l'Eglise locale qui par chance n'ont pas de ces noms passe-partout si souvent désespérants pour le médiéviste, Guillaume, Pons, Aicard, etc., mais des patronymes nettement différenciés, ce qui nous permet de retrouver cinq d'entre eux sur sept au bas de la charte du 6 mars 980-81, constatation déjà fort intéressante. Mais voici qui l'est bien davantage : ce sont ces sept mêmes signataires, et figurant dans le même ordre — sauf une permutation de nulle importance entre le cinquième et le sixième — que nous retrouvons à la suite de l'évêque Pons, au bas de la charte du 9 février 984-85.

C'est la comparaison de ces deux listes identiques de témoins qui a achevé d'emporter ma conviction. Car je ne pense pas, la charte du mercredi 31 octobre étant de 966, que nous retrouverions en février 984-85 les sept signataires, tous encore présents, dix-

8. *Histoire de Montmajour* par dom Chantelou, éditée par le baron du Roure dans la *Revue Historique de Provence*, t. I (1890-91), p. 25-27.

9. Albanès, *Gallia Christ. noviss.*, Arles, n° 272, col. 117.

10. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 29, p. 40-42. La pièce est datée de mars 965, sans précision de quantième. On notera par ailleurs la mention, au lieu de Conrad, de son fils Rodolphe. Mais le fait est loin d'être isolé.

10 bis. Ce qui suppose évidemment que quelques religieux sont déjà à pied d'œuvre, prêts à recevoir cette Règle. Le manifeste, une charte de déc. 974 (*Cartul.*, I, n° 107, p. 135), par laquelle un certain Bonus cède à Saint-Victor une vigne dans le terroir marseillais *quandiu cenobite steterint*. Notons bien que c'est à l'*ecclesiae S. Victoris* que ce don est consenti, sans qu'il soit question de monastère.

neuf ans plus tard ! Si par contre la charte est, comme je le pense, du 31 octobre 977, alors la chose devient possible, l'écart n'étant plus que de huit années.

En résumé, voici les corrections que je propose d'apporter à la chronologie traditionnellement reçue :

- 1° 31 octobre 977 : charte de l'évêque de Marseille Honorat introduisant la règle de saint Benoît à Saint-Victor.
- 2° 6 février, entre 978 [n.s.] et 981 [n.s.] : mort d'Honorat.
- 3° 6 mars 981 [n.s.] : premier acte connu de l'administration épiscopale de Pons I^{er}.



Si nous élargissons le débat et replaçons la démarche de l'évêque Honorat dans le contexte de son époque, c'est encore à la date 977 que nous sommes conduits.

Ainsi que nous avons essayé de le montrer ailleurs ⁽¹¹⁾, il n'est pas possible avant 975 de jeter en Provence les bases d'une réorganisation institutionnelle qui ait quelque chance de durée. Par contre, au cours des dix années 975-985, nous assistons sur la terre provençale à une véritable levée monastique :

- le 17 août 977, Teucinde confirme définitivement les moines de Montmajour dans leurs possessions ⁽¹²⁾ ;
- le 22 avril 978, le pape Benoît VII confie à Maïeul, abbé de Cluny, l'ensemble lérinien ⁽¹³⁾ ;
- le 12 mai 979 l'évêque de Cavaillon Vualcaudus fonde le monastère Saint-Véran de Vaucluse que Saint-Victor en 1035 annexera ⁽¹⁴⁾ ;
- le 6 mai 982, Garnier, évêque d'Avignon, assure les bases économiques de la récente fondation de Saint-André de Ville-neuve ⁽¹⁵⁾.

11. « La capture de Saint-Maïeul-de-Cluny et l'expulsion des Sarrasins de Provence », dans *Revue Bénédictine*, t. LXXIII (1963), p. 316-323, et « Aux origines de la famille des vicomtes de Marseille », dans *le Moyen Âge*, t. LXX (1964), p. 161-178.

12. *Histoire de Montmajour*, Chantelou-du-Roure, dans *Revue Historique de Provence*, t. I (1890-91), p. 52-53.

13. P.L. (Migne), t. CXXXVII, col. 332.

14. G. de Manteyer, *Les chartes du pays d'Avignon*, n° LXIX, p. 74-76, et *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 430, p. 436.

15. Albanès, *Gallia christ. noviss.*, Avignon, n° 91, col. 27-28.

Et ce ne sont là que quelques exemples ; il serait facile de les multiplier.

Il me semble que c'est dans ce mouvement que doit être compris l'effort de l'Eglise marseillaise se mettant à l'unisson des autres Eglises provençales pour retrouver un élan de vie religieuse, qui, à la fin du dixième siècle, va chercher sa principale source dans le renouveau monastique.

Quant au véritable responsable du *revival* victorin, je serais enclin à le voir plutôt dans la personne de Pons que dans celle de son oncle Honorat.

En 977 ce dernier, parvenu au terme d'une carrière épiscopale passablement longue, destine son neveu à lui succéder. Celui-ci, avec la générosité propre à la jeunesse, médite les versets évangéliques qui resteront toujours à l'origine de la vocation religieuse. Bien plus tard il les notera lui-même dans la charte par laquelle il renoncera à l'épiscopat : *si vis perfectus esse..., qui vult post me venire..., veni sequere me...* ⁽¹⁶⁾. Il pousse son oncle à exécuter le plan de restauration monastique à laquelle le vieil évêque pense depuis quelques années déjà. Une fois la mise à exécution du projet décidée et lui-même revêtu de la dignité épiscopale, Pons n'aura de cesse que le jour où il pourra échapper à cette charge. C'est en 1008 qu'il s'en débarrasse au profit de son neveu Pons II ⁽¹⁷⁾, et qu'il peut alors réaliser son rêve d'adolescent, venant vivre humblement, selon ses propres termes, sous l'habit monastique, enfin semblable à ces hommes qui attendent leur Seigneur *ut, veniente sponso Christo, cum eo gaudentes ad nuptias valeant intrare.*

P.-A. AMARGIER.

16. Albanès, *Gallia christ. noviss., Marseille*, n° 81, col. 50. Les citations tant explicites qu'implicites de la fin de cet article sont extraites de la présente charte.

17. Pons II devant mourir le 18 février 1073/74 [n.s.], il ne peut être à cette date (1008) que très jeune. Ce qui montre bien que son oncle s'est dessaisi en sa faveur de la charge épiscopale dès que la chose fut possible.

ABBATUM MASSILIENSIIUM SERIES AB ANNO 1005 USQUE AD ANNUM 1788

Sous ce titre qu'il nous plaît de reprendre, dom Thomas le Fournier (1675-1743), dans l'un de ses recueils de copies, nous a laissé une liste des abbés de Saint-Victor, depuis les origines jusqu'à la fin du XII^e siècle (1).

L'érudit du XVIII^e siècle a dû utiliser pour l'élaboration de son travail deux listes analogues : l'une datant de la fin du XIV^e siècle (ou début XV^e) à l'écriture aujourd'hui presque totalement effacée ; l'autre dressée peu après 1440, assez précise, à laquelle on peut se référer utilement, à partir surtout de la seconde moitié du XIII^e siècle (2).

Nous voudrions à notre tour proposer, dans un but de commodité pour le lecteur, une suite chronologique des abbés victorins de l'époque médiévale, à dater du moment où le monastère fut soumis à la règle bénédictine.

Pour établir ce catalogue, nous avons aussi utilisé les notes de Léopold Delisle et de son collègue Marion, dans la préface à l'édition du Cartulaire de Saint-Victor préparée par B. Guérard (3).

∴

ONZIÈME SIÈCLE

Dans la pagelle d'élection de l'abbé Pierre datée du 1^{er} novembre 1047, texte inédit d'une assez belle ampleur, nous pouvons lire un bref mais précieux historique relatif aux "pasteurs qui prirent soin du troupeau monastique marseillais" : *De quorum numero, multorum annorum curriculo euoluto, nostro in tempore primo Wifretus, deinde uero Ysarnus* (4). Le sens très clair ne laisse pas place au moindre doute : depuis qu'il est devenu bénédictin, le monastère a connu deux abbés : Guifred tout d'abord, à qui succède Ysarn, Pierre étant le troisième élu.

1. Arch. dép. des B.-du-Rh., 1 H 1124, p. 567-577 : *Abbatum Massiliensium series usque ad annum 1167*.

2. La liste la plus ancienne se trouve à la fin du Bullaire, f^o 100^r, coté 1 H 631. La liste de 1440 environ est incluse aux f^os XIX-XX d'un recueil qui s'ouvre sur les statuts de l'abbé Etienne de Clapiers, coté 1 H 656.

3. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, chap. IX de la préface : Catalogue des abbés de Saint-Victor, p. XXII-XXXII.

4. Arch. dép. des B.-du-Rh., 1 H 24. Le support délabré ne permet qu'une lecture conjecturale, dont l'exactitude est cependant garantie par la reprise du même texte dans l'acte d'élection de l'abbé Bernard de Millau (1 H 45), édité par Martène Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 465-7.

Or toutes les listes que nous avons citées comptent avant Guifred au moins trois abbés : Adalard, Pons et Garnier. Les deux premiers sur la foi d'un texte très suspect : le *Bref de Cathedra* (5), dont on ne peut tenir les renseignements pour valables ; le troisième en référence à une charte datée du 15 octobre 1004 (6). Ce dernier texte nous montre le vicomte de Marseille gisant sur son lit d'agonie entouré des frères du monastère : *Wifredus scilicet, prepositus monasterii a domno abbate Guarnerio constitutus, ac reliqui fratres*. C'est à partir de cette unique mention que Garnier a été compté parmi les abbés de Saint-Victor.

A comparer attentivement ce texte avec deux autres pièces de peu postérieures (1005, peut-être fin mai), la *Carta liberalis* par laquelle l'évêque Pons confère ses franchises au monastère marseillais, et la pagelle d'élection de l'abbé Guifred (7), on s'aperçoit que le Garnier dont il est question dans le document de 1004 est l'abbé du monastère de Psalmodi dans le Gard (maison à laquelle Guifred a aussi appartenu) (8), et que c'est seulement à titre honorifique que Garnier est reconnu comme père par les victorins — *ex monasterio sancti Victoris honore dictatum pater* (loc. cit.). C'est en effet Garnier qui, vraisemblablement à la requête de l'évêque Pons (9), a donné aux moines de Saint-Victor Guifred comme "responsable" (*prepositus*), celui même qui en 1005 est élu abbé, après que le monastère eut reçu des mains de l'évêque de Marseille les privilèges lui conférant pleine et entière autonomie.

1 — GUIFRED ("WIFREDUS"), 1005 - vers 1020.

En conséquence, avec le rédacteur de l'acte d'élection de l'abbé Pierre, nous proposons de tenir Guifred pour premier abbé de Saint-Victor.

2 — YSARN, vers 1020-1047.

A Guifred, mort le 13 décembre 1020 ou 1021, succède Ysarn, déjà présent en 1005 parmi les moines qui signalent la pagelle d'élection de Guifred. Il assurera le prestige du monastère qu'il régit jusqu'au jour de sa mort survenue le 24 septembre 1047 (10).

5. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 77, p. 104-106.

6. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 71, p. 99-100.

7. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, n° 15, p. 21, pour la *Carta liberalis*, et t. II, n° 1054, p. 526-27, pour l'acte d'élection de l'abbé Guifred.

8. Dans la *Carta liberalis*, après les signatures de l'évêque Pons et des comtes de Provence et de Toulouse, on lit celles de *Warnerius, abbas Psalmodie*, et de *Guifredus, licet indignus, eiusdem monasterii opilio vocatus*.

9. Jusqu'à cette date, l'évêque Pons, qui en 1008 prendra l'habit monastique, est seul à assumer les responsabilités hiérarchiques directes vis-à-vis de Saint-Victor. Dans les cinq pièces concernant directement le monastère, antérieures à 1004, qui figurent dans le *Cartulaire* (n° 169, 475, 174, 69, 1053), aucune ne compte parmi les signataires d'autre représentant des intérêts victorins en dehors de l'évêque Pons.

Dans la charte n° 174, de mai 1001 (*Cartulaire*, I, p. 204-5), acte passé à Arles et qui concerne une donation faite à Saint-Victor dans le Trébon, Pons, signataire au nom du monastère marseillais, est désigné dans le texte comme *episcopus Sancti Victoris*.

10. La date de la mort de l'abbé Isarn est le plus souvent avancée comme douteuse. Cependant l'exactitude du jour de sa mort étant assurée par le *Mortuologie* de l'église de Marseille (édité par U. Chevalier en préface aux *Institutions Liturgiques...*, de J.H. Albanès, Paris 1910, p. XXXII), où on peut lire : *VIII kal. octobris obiit dominus Isarnus abbas*, le millésime est donné de façon sûre par la date d'élection de son successeur Pierre.

Du 24 septembre 1047 au 1^{er} novembre s'écoule en effet le temps nécessaire, mais suffisant, pour que la communauté puisse procéder à une élection.

3 — PIERRE, 1047-1060.

L'acte d'élection, inédit, de l'abbé Pierre, est daté du 1^{er} novembre 1047. En 1060, celui-ci est encore vivant : *Cartulaire*, t. II, n° 730, p. 71-73.

4 — DURAND, 1060-1065.

Son successeur, Durand, élu en 1060 (acte d'élection : *Cartulaire*, II, n° 1133, (p. 628-631), meurt fin mars 1065 [n.s.].

5 — BERNARD DE MILLAU, 1065-1079.

Lui succède Bernard de Millau, élu le 19 mai 1065 (acte d'élection : Martène-Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 465-467). Il meurt après juillet 1079, car à cette date la confirmation des possessions de l'abbaye par Grégoire VII lui est adressée : *Cartulaire*, II, n° 843, p. 214. Cf. *ibid.*, n° 38, p. 57.

6 — RICHARD DE MILLAU, 1079-1106.

Richard est déjà cardinal lorsqu'il est désigné par le Pape pour succéder à son frère Bernard, le 2 novembre 1079. Il figure dans le *Cartulaire* avec le titre d'abbé jusqu'en janvier 1104 [n.s.], *Cartulaire*, II, n° 802, p. 151-153. Il est fait archevêque de Narbonne le 5 novembre 1106 († 1121).



DOUZIÈME SIÈCLE

Pour la première moitié du XII^e siècle, nos renseignements sont moins précis qu'ils ne l'étaient pour la période précédente. Seuls les actes publiés dans le *Cartulaire* offrent des points de repère sûrs. Nous donnerons pour chaque nom attesté les dates extrêmes, *a quo et ad quem*, où apparaissent ces noms.

7 — OTTON (OU ODON), vers 1112-1113.

1112, *Cartulaire*, II, n° 831, p. 191-192, n° 1007, p. 465-467.

1113, *Cartulaire*, II, n° 848, p. 234 ; n° 1099 et 1100, p. 571-572.

8 — "RADULPHUS", vers 1119-1122.

9 janvier 1119, *Cartulaire*, II, n° 923, p. 340-42.

28 décembre 1122, *Cartulaire*, II, n° 777, p. 122-24.

9 — BERNARD (GARIN), vers 1127-1129.

1127, *Cartulaire*, II, n° 785, p. 134 ; n° 890, p. 277.

Vraisemblablement aussi dans une charte hispano-mauresque, sous la forme *Bernaldus*, en 1129 : *Cartulaire*, II, n° 830, p. 190.

En août 1129 il est déjà archevêque d'Arles, charge dans laquelle il meurt le 2 mars 1138 (?) : cf. Albanès, *Gallia Christ. noviss.*, Arles, col. 200-208. Pour son *cognomen* cf. *ibid.*, n° 612, col. 239.

10 — "GAUSELINUS" (OU "GANCELINUS"), vers 1130.

Les auteurs des diverses listes ne retiennent pas ce nom sans hésitation. Cependant un examen attentif de la lettre d'un abbé de Saint-Victor : G... (?) (Arch. dép. des B.-du-Rh., 1 H 81, n° 395) publiée par

Martène-Durand au tome I^{er} de leur *Amplissima Collectio*, col. 691-694, grâce aux bons offices de Th. Le Fournier, nous conduit à adopter l'opinion de ce dernier. Il s'étonne, dans une note, de voir les érudits ne point suivre le chroniqueur des *Annales Massilienses* qui signale le retrait d'un abbé *Gaucelinus* dans la solitude de la Sainte-Baume⁽¹¹⁾. Ce Gaucelin est l'auteur de la lettre en question. Des difficultés internes l'ont contraint à n'être qu'un abbé de transition dans les années 1130, mais son existence doit être mentionnée.

11 — PIERRE II ("SALOMONIS"), vers 1134-1145.

15 février 1134, *Cartulaire*, II, n° 822, p. 174-175.

9 septembre 1145, *Cartulaire*, II, n° 932, p. 364.

12 — GUILLAUME ("PETRI"), vers 1149-1163.

[Donné sous la forme *Guibertus Petri*, par l'auteur de la liste de 1440, 1 H 656]. Approbation de son élection par Eugène III le 30 avril 1149, *Cartulaire*, II, n° 885, p. 269. Il est toujours en fonction en mars 1159, *Cartulaire*, II, n° 952, p. 390.

C'est à dater de cet abbatiat que la liste établie vers 1440 (1 H 656, f° XIX) devient plus précise et ses renseignements utilisables, nous les citerons désormais le plus souvent. Ici nous lisons : *rexit annis XVI et obiit anno M°C°LX°III°*.

13 — FREDOL (D'ANDUZE), 1163 - vers 1165.

En 1163-65 : *Cartulaire*, II n° 1009, p. 468-70 ; 1107, p. 581 ; 959, p. 398-400 ; 965, p. 406-408.

Rexit annis tribus et mensibus IV. Postea episcopus Forotuliensis (1166-1197 ?). Cf. Albanès, *Gallia chr. noviss.*, t. I, col. 343 (évêques de Fréjus).

14 — PIERRE III (DE NOGARET), vers 1166-1178.

1168 : cf. Albanès, *Gallia Christ. noviss.*, Arles, n° 619, col. 243.

27 janvier 1178, *Cartulaire*, II, n° 903, p. 299-301.

Rexit annis XII et mensibus IV°, indication qui correspond bien aux années 1166-1178.

15 — "DEODATUS" (DE SEVERAC), vers 1179-1180.

1179, *Cartulaire*, II, n° 1025, p. 485-86.

1180, *Cartulaire*, II, n° 934, p. 365.

Rexit annis III, mensibus II.

16 — BERTRAND (de "MONTE MURATO"), vers 1181.

Rexit anno uno, mense uno.

17 — "ASTORGIUS", vers 1181-1192.

1182, *Cartulaire*, I, n° 223, p. 248, janvier 1191 [n.s.], *Cartulaire*, II, n° 970, p. 414.

Rexit annis decem et obiit A.D. M°C°XC°II°.

11. Par *Annales Massilienses*, Th. Le Fournier désigne cette succession de notes que l'on trouve dans les marges du *ms. lat. Reg. 123* de la Bibliothèque Vaticane, et dont la succession constitue une petite chronique à la fois victorine et marseillaise. L'indication concernant *Gaucelinus* est d'une main tardive (fin XIV^e - début XV^e) : *rexit abbatiam anno uno*.

TREIZIÈME SIÈCLE

De l'année 1192 à 1215, date de l'entrée en fonction de l'abbé Bonfils, l'histoire du monastère connaît une période de troubles. C'est à ce dernier que reviendra le mérite de restaurer les institutions de la congrégation victorine alors menacée de décadence.

Dans l'incertitude nous préférons donner ici purement et simplement les indications que fournit la liste de 1440 (1 H 656, f° XIX°).

- 18 — RONSCELIN, 1193.
Rexit anno uno, mense uno.
- 19 — RAIMOND ("de AURELLA"), 1194.
Rexit anno uno, mensibus IV.
- 20 — HUGUES, 1195-1196.
Rexit anno uno et mensibus quinque.
- 21 — MAINIER, 1196-1204.
Rexit annis septem et obiit A.D. M°CC°IV° (?).
- 22 — GUILLAUME ("de PETRA"), 1204 - vers 1209.
Rexit annis quinque et mensibus tres.
Est déjà en fonction le 4 juin 1204, *Cartulaire*, II, n° 1002, p. 459.
- 23 — GUILLAUME ("de ALIGNO"), vers 1204-1214.
On trouve celui-ci encore abbé le 13 novembre 1214, *Cartulaire*, II, n° 998-999, p. 454-456.
- 24 — BONFILS, 1215-1234.
- 25 — PIERRE IV ("GUILLELMI"), vers 1234-1243.
A ce nom le texte de 1 H 656 présente une difficulté, car il indique 1238 comme date de la mort de cet abbé à qui il assigne une durée d'abbatit de 17 ans, 7 mois.
Or Pierre n'est pas mort en 1238 puisque des chartes conservées actuellement dans le fonds des archives des Bouches-du-Rhône le mentionnent encore vivant en 1243 (1 H 121).
- 26 — GUILLAUME ("de PORTU"), 1245 - vers 1249.
Pour cet abbé, le rédacteur de la liste de 1440 se trompe. Il écrit Guillaume de Petra (cf. *supra*, n° 22). On peut lire une rectification de la main de Le Fournier : *de Portu*. Effectivement, sur la liste plus ancienne de 1 H 631, on lit très bien : *de Portu*. D'après les lettres de provisions de Guillaume, du 13 février 1245, le pape Innocent IV aurait récusé Hugues Geoffroi élu par les moines et nommé Guillaume ancien abbé de Psalmody.
- 27 — RONSCELIN II, vers 1249-1254.
Rexit abbatiam circa tres annos cum dimidio.
- 28 — ETIENNE, de 1254 jusqu'après le 22 novembre 1265.
- 29 — GUILLAUME ("de GRESE"), 1266-1278.
D'après les deux listes de 1 H 631 et 656, il régit effectivement l'abbaye de 1266 à 1277/début 1278 (?). Ses lettres de provisions sont datées du 9 août 1266.

30 — JEAN ("de COMMIS"), 1278-1288.

Nommé abbé par Nicolas III le 28 mai 1278 (1 H 161), alors qu'il était prieur de Tournus, il fut ensuite abbé de Saint-Germain-des-Près à Paris (1288-1296), et mourut évêque du Puy en 1308.

31 — RAIMOND LORDET, 1288-1293.

Rexit annis quinque cum dimidio et obit A.D. M^oCC^oXC^oIII^o.

Ses lettres de provisions sont datées du 4 juin 1288.

(P.-A.-A.).



QUATORZIÈME ET QUINZIÈME SIÈCLES

L'abondance documentaire est telle pour cette dernière période, qu'elle permet d'atteindre à une précision presque parfaite. Nous avons été grandement aidés dans notre travail par le recours aux copies de J.-H. Albanès, conservées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la cote XXVI F 16.

32 — GUILLAUME DE SABRAN, 10 août 1294⁽¹²⁾ - évêque de Digne, 6 février 1324.

33 — GUILLAUME DE CARDAILLAC, mars 1324 - évêque de Saint-Papoul, 27 janvier 1328.

34 — RATIER DE LÉNAC, 1^{er} février 1328 - abbé de Moissac, 18 août 1334.

35 — GILBERT DE CONTOBRE, 17 mai 1335 - évêque de Rodez, 27 janv. 1339.

36 — AMALVIN DE ROQUELAURE, 15 février 1339 - mort sans doute en 1348⁽¹³⁾.

37 — ETIENNE DE CLAPIERS, 19 septembre 1348-1361⁽¹⁴⁾.

38 — GUILLAUME GRIMOARD, 2 août 1361-1364.

Elu pape le 28 septembre 1362, il confie alors le gouvernement de l'abbaye à des vicaires généraux : Guillaume de l'Orme, 23 déc. 1362 et Pons de l'Orme, 13 février 1364.

39 — ETIENNE AUBERT, avril 1364 - janvier 1380⁽¹⁵⁾.

40 — PONS DE L'ORME, 18 avril 1380-1383⁽¹⁶⁾.

41 — SAVARIC CHRISTIANI, 4 mai 1383 - mort avant le 20 octobre 1384.

42 — JEAN BONVIN, 13 août 1385 - mort après février 1405⁽¹⁷⁾.

12. Il aurait été choisi le 14 avril, mais en raison de la vacance du Siège Apostolique n'aurait obtenu ses provisions que le 10 août.

13. Le dernier acte connu où il paraisse est du 26 novembre 1347.

14. Le dernier acte connu où il paraisse est du 22 mars 1361.

15. Il est déjà abbé le 22 avril 1364. Il est enterré le 24 janvier 1380.

16. Il fut élu par les moines le 25 janvier 1380, mais n'obtint ses provisions de Clément VII que le 18 avril 1380. La date de sa mort nous est inconnue.

17. D'après un acte notarié repéré par J.-H. Albanès, il était encore vivant le 31 janvier 1405.

- 43 — PIERRE FLAMENC, 1^{er} juin 1405 - mort le 18 janvier 1424.
 44 — GUILLAUME DU LAC, 14 avril 1424 - renonce en faveur de son frère.
 45 — PIERRE DU LAC, 1^{er} juin 1442 - mort fin 1474 - début 1475 ⁽¹⁸⁾.



DU SEIZIÈME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

- 46 — OGIER D'ANGLURE, 1475-1506.
 Bulles de provisions du 7 avril 1475 ; évêque de Marseille à partir de 1496. Mort le 27 avril 1506.
- 47 — CARDINAL ROBERT DE GUIBÉ, 1506-1513.
 Bulles de provisions du 4 mai 1506, évêque de Rennes puis de Nantes. Mort le 9 septembre 1513.
- 48 — CARDINAL FRÉDÉRIC DE SAINT-SÉVERIN, 1514-1516.
 Déjà pourvu le 1^{er} juin 1514.
- 49 — CARDINAL JULES DE MÉDICIS, 1517-1523.
 Pourvu au début de 1517, devenu pape sous le nom de Clément VII le 19 octobre 1523.
- 50 — CARDINAL AUGUSTIN TRIVULCE, 1524-1548.
 Bulles de provisions du 11 janvier 1524, évêque de Toulon, résigne son abbaye en 1535 en faveur de son frère Philippe, mais en se réservant de la reprendre en cas de décès, ce qui eut lieu en 1544.
- 51 — PHILIPPE TRIVULCE, 1535-1544.
 Bulles de provisions du 7 juin 1535, archevêque de Raguse. Mort au début 1544.
- 52 — CARDINAL JULES FELTRI DE LA ROVÈRE, 1548-1565.
 Bulles de provisions du 30 mars 1548, prise de possession le 12 juillet 1549. Le roi avait nommé en 1549 Laurent Strozzi, qui apparaît dans quelques actes avec le titre d'abbé vers 1553-1555.
- 53 — PHILIPPE RODULFI, 1565-1568.
 Bulles de provisions du 29 avril 1565, permuta avec son oncle Laurent Strozzi, archevêque d'Albi en 1568.
- 54 — CARDINAL LAURENT STROZZI, 1568-1571.
 Bulles de provisions du 5 février 1568, ancien archevêque d'Albi puis d'Aix. Mort le 14 décembre 1571.
- 55 — CARDINAL JULIEN DE MÉDICIS, 1574-1584.
 Bulles de provisions du 29 mars 1574, évêque de Béziers, puis archevêque d'Aix et d'Albi ; avec la permission du roi résigna son abbaye en faveur de son neveu Robert Frangipani le 19 juillet 1584. Mort le 28 juillet 1588.

¹⁸. Le 27 octobre 1447 le pape Nicolas V avait nommé Pierre archevêque d'Arles, et le cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé de Saint-Victor. Finalement Pierre du Lac resta abbé de Saint-Victor. Un acte du 9 janvier 1475 le déclare décédé très récemment.

- 56 — ROBERT FRANGIPANI, 1585-1622.
Bulles de provisions du 1^{er} juin 1585, mise en possession du 16 août 1585. Mort le 19 mai 1622.
- 57 — ANTOINE DE BOURBON, 1622-1632.
Comte de Moret, bâtard du roi Henri IV. Bulles de provisions du 24 juillet 1622.
- 58 — CARDINAL LOUIS DE NOGARET D'EPERNON DE LA VALETTE, 1632-1638.
Bulles de provisions du 21 octobre 1632, mise en possession du 22 février 1633, ancien archevêque de Toulouse. Mort en 1638.
- 59 — CARDINAL ALPHONSE-LOUIS DUPLESSIS DE RICHELIEU, 1639-1653.
Bulles de provisions du 7 décembre 1639, mise en possession du 23 janvier 1640. Archevêque d'Aix, puis de Lyon. Mort le 23 mars 1653.
- 60 — CARDINAL JULES MAZARIN, 1653-1661.
Brevet royal du 10 avril 1653, bulles de provisions du 18 avril 1655, mise en possession du 27 janvier 1656. Mort le 9 mars 1661.
- 61 — PHILIPPE DE BOURBON-VENDOME, 1662-1703.
Grand prieur de France de l'Ordre de Malte. Brevet royal du 10 mai 1661, mise en possession du 26 septembre 1661, bulles de provisions du 4 mai 1662, résigne son abbaye vers 1703 ; mort le 24 janvier 1727.
- 62 — JACQUES GOUYON DE MATIGNON, 1703-1727.
Ancien évêque de Condom. Brevet royal en 1703, bulles de provisions d'août 1708, mise en possession du 8 septembre 1708. Mort le 15 mars 1727.
- 63 — FRANÇOIS HONORÉ ANTOINE DE BEAUVILLIERS DE SAINT-AIGNAN, 1739-1751.
Ancien évêque de Beauvais. Nommé à Saint-Victor par brevet royal en 1728, confirmé par les bulles de sécularisation de l'abbaye du 17 décembre 1739. Mort en 1751, sans avoir pris possession.
- 64 — PRINCE LOUIS-FRANÇOIS-CAMILLE DE LORRAINE, 1751-1788.
Brevet royal du 8 décembre 1751, bulles de provisions du 8 février 1752, mise en possession du 10 mai 1752. Mort en 1788.

(E. B.).